

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 avril 2026

PORTANT TRANSPOSITION DE L'AVENANT N°3 DU 25 FÉVRIER 2026 AU PROTOCOLE D'ACCORD DU 10 NOVEMBRE 2023 RELATIF À L'ASSURANCE CHÔMAGE - (N° 2633)

Commission	
Gouvernement	

N° 73

SOUS-AMENDEMENT

présenté par

M. Cernon, M. Vannier, Mme Trouvé, M. Tavel, M. Le Gall, M. Piquemal, Mme Mesmeur, Mme Leboucher, Mme Legrain, Mme Élixa Martin, Mme Lepvraud, M. Maudet, Mme Manon Meunier, Mme Maximi, M. Nilor, Mme Oziol, Mme Nosbé, M. Pilato, Mme Obono, M. Portes, Mme Taurinya, Mme Panot, M. Aurélien Taché, M. Prud'homme, Mme Stambach-Terrenoir, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul et Mme Soudais

à l'amendement n° 13 de Mme Amiot

ARTICLE UNIQUE

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
